

Les maladies à déclaration obligatoire chimiques d'origine environnementale : forte hausse observée en 2013

FAITS SAILLANTS

- Le nombre de déclarations a plus que doublé entre 2012 et 2013
- La plupart des nouveaux cas sont attribuables au monoxyde de carbone et au cobalt
- Comme en 2012, le monoxyde de carbone (CO) occupe le premier rang
- Rare avant 2013, l'intoxication au cobalt arrive en seconde place. De nouvelles recommandations de suivi des personnes porteuses d'une prothèse de hanche contribuent à cette hausse

En 2013, le nombre de déclarations de MADO chimiques d'origine environnementale a plus que doublé, passant de 44 en 2012 à 106 cas, dont 94 nouveaux cas. En effet, douze cas représentent des suivis d'intoxications antérieures encore au-dessus des seuils de déclaration en 2013. Le monoxyde de carbone arrive au premier rang des contaminants impliqués, suivi du cobalt, du plomb et du mercure.

Nombre de déclarations de MADO chimique d'origine environnementale selon l'agent à l'origine de l'intoxication, Montérégie, 2009 à 2013

Maladie	Agent chimique	2009	2010	2011	2012	2013
Atteinte broncho-pulmonaire	Désinfectants	---	2	---	---	---
	Dioxyde d'azote	50	---	---	---	---
Intoxication d'origine chimique	Méthanol	1	---	---	---	---
	Fluorure	---	1	---	---	---
	Monoxyde de carbone	16	18	10	21	62
	Toluène	---	1	---	---	---
	Arsenic inorganique	---	---	1	---	---
	Cobalt	---	---	5	1	28
	Manganèse	---	1	---	---	---
	Mercure	9	11	4	5	6
	Plomb	11	16	9	14	10
	Organophosphorés	---	---	1	---	---
	Pesticides	---	5	---	---	---
	Solvants	2	---	---	---	---
	Inconnu	---	1	---	---	---
Mésotéliome	Amiante	4	1	---	3	---
Total		93	57	30	44	106

Source : Institut national de santé publique du Québec, portail de l'Infocentre : MADO-chimique, données extraites le 30 octobre 2014
 --- : signifie zéro (0)

LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE EN HAUSSE

On observe 62 déclarations d'intoxication au CO en 2013, soit presque trois fois plus qu'en 2012 (21 cas). Vingt-sept cas découlent d'une même situation survenue dans un centre d'activité de jour. Cependant, même en retranchant ces cas, on observe une hausse du nombre de cas de 66 % entre 2012 et 2013.

Les véhicules à moteur constituent une des principales sources d'intoxication : dix des nouveaux cas sont attribuables à une automobile, tandis que sept cas sont liés à un autre type de véhicule à moteur (motoneige, tracteur, tondeuse ou véhicule tout terrain). Les appareils de chauffage défectueux ont causé neuf cas d'intoxication et 6 autres résultent d'un incendie. Les 3 derniers cas découlent de causes non précisées au moment de l'enquête.

Les cas d'intoxication au CO touchent davantage les hommes (40 cas) que les femmes (22 cas). De ces cas, on dénombre cinq enfants (de deux à onze ans). Soulignons que dix des cas d'intoxication au CO découlent d'une exposition volontaire au contaminant.

UN NOUVEAU VENU : LE COBALT

On dénombre 28 cas d'intoxication au cobalt en 2013, comparativement à un seul l'an dernier. Cette hausse survient alors que de récentes recommandations de surveillance biologique du cobalt sanguin ciblent spécifiquement des patients ayant subi une chirurgie pour l'installation d'une prothèse de hanche¹⁻³. À cet effet, un protocole de suivi et de surveillance est mis à la disposition des chirurgiens orthopédistes.

L'exposition au cobalt découle du relargage du métal par des prothèses de hanche, par usure de la tête de rotation lors du frottement des composantes. L'augmentation de la concentration de cobalt dans le tissu entourant la prothèse peut provoquer de l'irritation locale de même qu'une réaction systémique.

- 1 : Gouvernement du Canada
2012(<http://www.healthycanadians.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2012/15835a-fra.php>)
- 2 : FDA 2011 et 2013
- 3 : ASNM 2011



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

On retrouve autant d'hommes que de femmes parmi les cas d'intoxication au cobalt déclarés en 2013 dans la région. La plupart ont plus de 55 ans.

AUTRES MÉTAUX À RISQUE

En 2013, on dénombre en Montérégie 10 cas d'intoxication au mercure et 6 cas concernant le plomb. Certains cas représentent des suivis d'événements antérieurs (2 cas pour le mercure, 8 pour le plomb). Pour l'année 2013, on dénote 4 nouveaux cas d'intoxication au mercure et 2 au plomb.

Les intoxications au mercure résultent essentiellement de la consommation de poisson, tandis que celles au plomb proviennent de la pratique de tir ou d'activités artisanales telles que le vitrail. Le nombre de cas d'intoxication à ces deux métaux est demeuré relativement stable depuis 2011. Là encore, les hommes sont davantage touchés que les femmes.

Bien que l'on puisse se réjouir de ce nombre assez faible, la plupart de ces intoxications pourraient être prévenues. Ces cas soulèvent des interrogations sur la sensibilisation de certains sous-groupes de la population quant aux dangers que représentent ces contaminants auxquels elles sont exposées par leurs loisirs.